



FÉDÉRATION FRANÇAISE TWIRLING BÂTON

*Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français*

*Maison Régionale des Sports, 3 place de la Mairie 86240 ITEUIL
Tél. 0805 690 382 accueil.fttb@fttwirling.fr*

Iteuil, le 22 janvier 2016

Aux
Présidents de Clubs,
Présidents de Ligue et de CD,
CTR, Comité Directeur,
Présidents de Jury

Objet : Quotas de sélection 2016 et Annexe 6 au règlement sportif 2016

Mesdames, Messieurs,

Pour la filière N3, la sélection se fait cette saison uniquement au classement de la compétition. Le nombre de sélectionnés, pour chaque tour de compétition, doit être déterminé par le Comité Directeur Fédéral sur proposition de la Commission Technique. Cependant compte tenu des délais entre la clôture des inscriptions et les premières compétitions, il n'a pas été possible à la Commission Technique de faire une proposition au CODIR pour les sélections du département à la Ligue.

Il n'y aura donc pas de sélections des départements aux ligues pour la filière N3. Ceci permettra à tous les athlètes de cette filière d'effectuer au moins deux compétitions.

Les quotas de sélection à compter des compétitions de ligues seront donc validés par le CODIR des 13 et 14 février prochain et vous seront adressés après celui-ci.

Pour les filières N1 Elite, N1 et N2, le nombre de solistes, duos, équipes et groupes sélectionnés pour chaque niveau de compétition, est fixé chaque année par le Comité Directeur Fédéral, avant les premières compétitions et après clôture des inscriptions, en fonction de celles-ci et de la possibilité de constitution des tables de jurys.

Compte tenu du mode de sélection, il n'y a pas de sélection du département à la Ligue, en dehors des minima techniques.

Les quotas de sélection à compter des compétitions de ligues seront donc validés par le CODIR des 13 et 14 février prochain et vous seront adressés après celui-ci.

Les minima techniques ont été supprimés pour la filière N3 par décision du Comité Directeur. Ceux des filières N1 Elite, N1 et N2 n'ont pas été modifiés par la Commission Technique.

Je vous prie donc de trouver ci-joint la mise à jour de l'Annexe 6 au règlement sportif intégrant ces décisions.

Bien cordialement à vous.

Jean Patrick ROUSSET
Président Fédéral

